

## Service Pénitentiaire

P.E 3664

Prison de RuhengeriNom : BAZIRUWISHAKIYE ThomasOrigine : RwazorChefferie : BugeseraTerritoire : RuhengeriProffession : BoyNº du R.E. : 5664

Formule dactyloscopique : .....

Arrêté le : 8/4/52

Condamné le : .....

1/4 de peine : .....

Sorti le : .....

Transféré le : 1

Rapatrié le : .....

Expulsé le : .....

Décédé le : .....

LE GARDIEN,

PROCES-VERBAL D'ARRESTATION D'UN INDIGENE.

ARTICLE 6.-

I'an mil neuf cent cinquante deux le huitième jour du mois de Avril  
Nous NEVEJANS Daniel Officier de Police Judiciaire à compétence générale  
en territoire de Ruhengeri Nous trouvant à Ruhengeri avons en vertu  
de l'article 6 du Code de Procédure Pénale saisi le nommé BAZIRUWISHAKI  
indigène du Congo Belge ou des Colonies voisines, de race Thomas  
Originaire du village Rwaza  
Sous-chef Inualimo  
Chefferie Bugarama  
Territoire Ruhengeri  
Père Njyamo (lv.)  
Mère Babonangunda (+)  
N° de la matricule (I)  
formule dactyloscopique  
inculpé de Vol qualifié

et attendu que l'infraction commise par cet indigène est punissable de  
plus de deux mois de servitude pénale et qu'elle est  
flagrante ou réputée telle,  
ou

et attendu que l'infraction commise par cet indigène est punissable de  
au moins six mois de servitude pénale et que avons recueilli des indices  
sérieux de culpabilité qui se trouvent, actés, au procès-verbal ci-joint  
nous avons fait conduire, escorté par les militaires

N° de la matricule; le dénommé  
devant Monsieur le Juge de Police de Tribunal de Résidence à Kigali

Je Jure que le présent procès-verbal est sincère.

L'Officier de Police Judiciaire,

(I) s'il s'agit d'un militaire)